



## AVIS DE PROMULGATION

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 179-2024

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Sylvestre, le 5 février 2024 :

#### **RÈGLEMENT 179-2024**

#### **RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS**

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 423B, rue Principale, Saint-Sylvestre, aux jours et heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité : <https://www.st-sylvestre.org/?page=reglements-municipaux#> , où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donnée à Saint-Sylvestre, ce 5 février 2024.

**Louise Breton**

Directrice générale et  
Greffière-trésorière